



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **31 MARS 2022**  
Publié le : **31 MARS 2022**  
Le Maire, Pierre BARROS

**DELIBERATION N°.2022.018**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

**ABSENT :**

DAVID FELICIE

**Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 12 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHOEUR ET DES CHAPELLES NORD ET SUD DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE**

**RAPPORTEUR : PATRICK MULLER**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant le dispositif d'aide aux communes de l'Etat par l'intermédiaire du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise pour la valorisation du patrimoine ;  
Considérant le dispositif d'aide aux communes adopté par le Conseil départemental du Val d'Oise pour les travaux d'entretien des monuments historiques ;  
Considérant le dispositif d'aide aux communes adopté par le Conseil général du Val d'Oise pour les travaux d'entretien des monuments historiques ;  
Considérant le dispositif d'aide aux communes adopté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour les travaux d'entretien des monuments historiques ;  
Considérant que la ville de Fosses a déposé une demande de dépassement du montant des aides publiques autorisé auprès de l'Etat car il atteint 90 % HT au lieu de 80 % HT ;

Considérant que la mise en œuvre des travaux pour la première phase de rénovation de l'Eglise Saint-Etienne portant sur le clos et couvert de l'édifice a été votée en Conseil municipal du 22 septembre 2021 ;

Considérant néanmoins la nécessité d'ajuster la demande de subventions pour les travaux de restauration du Chœur et des Chapelles Nord et Sud de l'Eglise Saint-Etienne, votée par le Conseil municipal le 22 septembre 2021 afin de se conformer au nouveau programme prévisionnel de travaux ;

Considérant le plan de financement du programme prévisionnel des travaux pour la première phase de rénovation de l'Eglise Saint-Etienne établi désormais comme suit :

REPARTITION DU FINANCEMENT	% DU MONTANT TOTAL	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €
<b>Autofinancement (sous-total)</b>			<b>83 365,00</b>
Fonds propres			83 365,00
Emprunts Commune de Fosses			
Mécénat			
Autres			
<b>Aides publiques (sous-total)</b>		<b>416 825,00</b>	<b>416 825,00</b>
Union Européenne			
Etat / DRAC	50 % du montant HT	208 412,50	
Conseil régional	20 % de 1 M€ par tranche	83 365,00	
Conseil départemental	20 % de 1 M€	83 365,00	
EPCI CARPF	10 % de l'opération, plafond 200 000 € HT	20 841,25	
Commune		20 841,25	
Autres		0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>416 825,00</b>	<b>500 190,00</b>
<b>Taux de participation ville HT</b>		<b>5,00%</b>	
<b>Taux de participation ville TTC</b>			<b>20,83%</b>

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) à hauteur de 208 412.50 €, pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Etienne ;
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de 83 365.00 €, pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Etienne ;
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France à hauteur de 83 365.00 €, pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Etienne ;
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à hauteur de 20 841.25 €, pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Etienne ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ces deux demandes de subvention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,  
Pierre BARROS

